

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé) Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 15 mai 2024, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le mardi 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Les membres excusés :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 32.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre place. Nous allons démarrer notre séance. Bonsoir à tous, bonsoir au public. Je vais déjà commencer par donner le nom des procurations qui me sont parvenues : Michel DUVAUDIER a donné procuration à Yohann PICOT, Didière DONATIEN à Wilfrid BASTIN, Caroline ADOMO à Sylvain SOLARO, Fily KEITA à Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER à Monsieur SY, Monsieur SUDRE à Monsieur FAUTRÉ, Monsieur CHATAUD à Madame AMAR. S'il y a d'autres procurations, merci de nous les faire parvenir. Je vais désigner un secrétaire de séance. Je propose que Philippe DUBUS soit notre secrétaire de séance, s'il en est d'accord. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Donc Philippe DUBUS sera notre secrétaire de séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2024

Monsieur le Maire

« Avant d'approuver le procès-verbal de notre précédente séance, quelques informations à vous communiquer, qui n'entraînent pas de débat, mais qui sont des informations importantes.

Alors un petit point d'information. Conformément à ce qui avait été évoqué... Mais dans l'ordre du jour, je vois que j'inverse. C'est bien ce qui me semblait. Il faut que j'approuve déjà le PV du précédent Conseil municipal. Donc est-ce qu'il y a des interventions, des remarques sur le PV du précédent Conseil ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. Donc sur le PV, je l'ai lu de manière attentive comme à chaque fois, donc en fait, en page 1, et à presque toutes les pages, ma collègue de gauche, Madame MASMOUDI, est appelée Madame MASOUDI. C'est un petit truc, mais ça revient sur toutes les pages. »

Monsieur le Maire

« On vous remercie, ce sera corrigé. »

M. TITOV

« Je lis le PV à chaque fois avec attention, même si c'est assez long. Je vois que l'avis des commissions y figure aussi. D'ailleurs je ne sais pas si vous êtes au courant, mais si vous voulez faire plus court, parce que c'est assez long le Conseil, d'après vous : donner l'avis des commissions au Conseil municipal sur certains points n'est pas obligatoire, n'est pas systématique. Et j'en profite aussi pour dire que, pour une fois, je n'étais pas là, j'étais absent la dernière fois, et j'ai été étonné qu'en citant le cimetière d'Auvers-sur-Oise, vous n'ayez pas fait référence aux célèbres tombes de Théo et Vincent VAN GOGH que je vous conseille de visiter. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors on est un petit peu éloigné du fond du rapport, enfin du procès-verbal. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, il n'y en a pas. Je propose de l'adopter. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Donc le procès-verbal de la séance du 27 mars est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article 1.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-182 à DEC24-185

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC24-186

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre du Fond Vert pour le projet "Rénovation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore"

DEC24-187 à DEC24-190

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC24-191

Demande d'attribution de subvention auprès de DRAC Ile-de-France, au titre de l'aide Eté culturel-2024 pour le projet de Programmation estivale

DEC24-192 à DEC24-208

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

DEC24-209

Mise à disposition des équipements sportifs en utilisation autonome aux association sportives campinoises à titre gracieux.

DEC24-210

Convention de mise à disposition du Centre de Flumet entre l'association Echange et action - 61 rue du Monument 94500 Champigny-sur-Marne et la commune de Champigny-sur-Marne14 rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne du 1er mars (diner) au 3 mars (déjeuner) 2024

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête en référé mesures-utiles, introduite devant le juge des référés du Tribunal administratif de Melun, et par laquelle la requérante demande à ce qu'il soit enjoint au maire de Champigny-sur-Marne, d'une part, de prendre un arrêté interruptif de travaux à l'encontre des travaux réalisés par Monsieur et Madame BEN JEBARA au 69 rue Diderot et de prendre toutes les mesures de coercition nécessaires, y compris de procéder à la saisie des matériaux et à l'apposition de scellés, d'autre part, d'ordonner la démolition de l'ouvrage construit sans autorisation

DEC24-212

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue – Sagalovitsch – Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal administratif de Melun, par laquelle le requérant conteste l'arrêté du 6 février 2023 ayant délivré à la société Kaufman & Broad un permis de construire pour la construction d'un ensemble immobilier situé au 64-68 avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne (94500).

DEC24-213

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par la SCI EURO IMMOBILIER d'un entrepôt de bureaux et d'activité loué en totalité, édifié sur les parcelles cadastrées section CP n.231 et 241 sises 900 rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne

DEC24-214

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête en référé suspension introduite devant le juge des référés du Tribunal administratif de Melun, et par laquelle la société ELIASUN demande de suspendre l'arrêté du 26 janvier 2024 de refus du permis de construire

DEC24-215

Décision du Maire portant reprises administratives des concessions non renouvelées dans l'ancien cimetière

DEC24-216 à DEC24-278

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande de renouvellement pour maintien d'une cavurne funéraire familiale

Demande de renouvellement d'une case de columbarium familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet des "Etudes techniques pour la renaturation du centre-ville nord (rue Albert Thomas, Grancey, Gambetta et Dupertuis)

DEC24-280

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet des "Etudes techniques pour la renaturation de la rue de l'Union"

DEC24-281

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet des "Etudes techniques pour la renaturation du Chemin des Tartres"

DEC24-282

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet des "Etudes techniques pour la requalification, la désimpérméabilisation, la mise aux normes PMR d'une fin de ligne de bus et renaturation de la Place rue de la Résistance "

DEC24-283

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet des "Etudes techniques pour la requalification et la renaturation totale de la Place de la Chanson "

DEC24-284

Demande d'attribution de subvention auprès d'Ile de France Nature au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Retour de la nature en ville : soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts pour le projet de "Requalification de la rue de Bernaü et de la rue du Tunnel"

DEC24-285

Création d'une régie de recette pour l'encaissement de la taxe de séjour

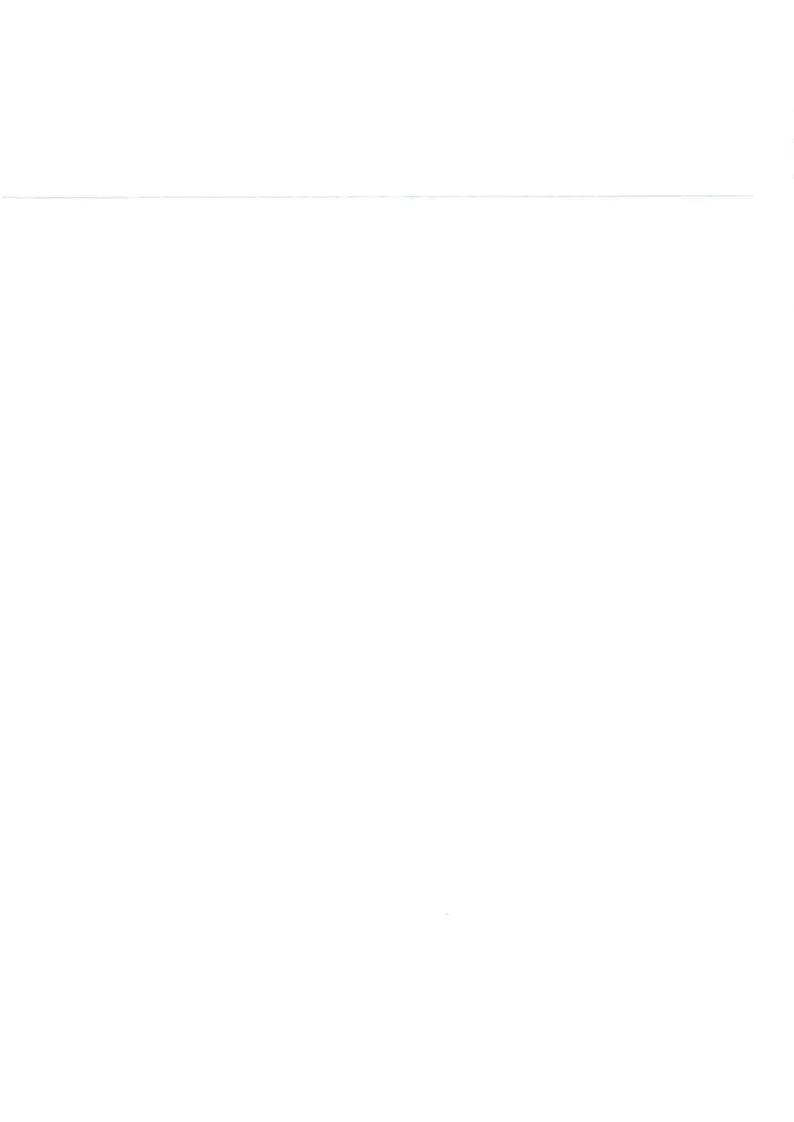
DEC24-286 à DEC24-357

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une case de columbarium pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande de renouvellement d'une case de columbarium familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale



Suppression de la régie de recettes reproduction de documents administratifs

DEC24-359 à DEC24-375

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-376

Retrait de la décision n° DEC23-047 du 16 février 2023 portant exercice du droit de préemption sur le bail commercial d'un local sis à Champigny-sur-Marne, 26 rue Albert Thomas

DEC24-377

Utilisation par la Ville des terrains de football mis à disposition par le Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris - Val-de-Marne

DEC24-378

Décision de Monsieur la Maire relative à la convention de mise à disposition du centre de vacances de l'Ile d'Oléron entre l'association Les Quartiers du cœur - 16 clos des Perroquets - 94500 Champigny-sur-Marne et la commune de Champigny-sur-Marne 14 rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne, du 14 avril (diner) au 21 avril (déjeuner pique-nique) 2024

DEC24-379

Décision de Monsieur le Maire relative à la convention de VACANCES FAMILIALES entre l'ass Défense Protection Déficient - ADPED -Résidence Jacques Josquin 50 avenue de la division Leclerc - 94260 Fresnes et et la Ville de Champigny-sur-Marne 14 rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne, du dimanche 21 juillet (diner) au dimanche 28 juillet (déjeuner pique-nique) 2024

DEC24-380

Décision de Monsieur la Maire relative à la convention entre le Comite de Gestion des œuvres Sociales et la commune de Champigny-sur-Marne portant à l'organisation conjointe de vacances familiales par la Commune au profit du CGOS du 21 juillet au 18 août 2024

DEC24-381

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de -France au titre du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet "Requalification de la rue du Cimetière (volet ingénierie)"

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de -France au titre du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet "Requalification de la rue du Cimetière (volet travaux)"

DEC24-383

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de -France au titre du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet "Requalification de la rue de la Plage nord (volet ingénierie)"

DEC24-384

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de -France au titre du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet "Requalification de la rue de la Plage nord (volet travaux)"

MARCHES PUBLICS

Marché n°23A223

Contrat de travaux neufs, de réparations courantes et grosses réparations de plomberie avec la société SAS Aurion et Cie pour un montant maximum de 180 000 euros HT.

Marché n°23F147

Contrat de fourniture, plantation et travaux de finalisation de plantation de végétaux avec la société Parisienne d'élagage pour un montant maximum de 600 000 euros HT.

Marché n° 24A070

Contrat de mission de coordination de système de sécurité incendie avec la société Smart Solution pour un montant de 4 156 euros TTC.

Marché n° 24A072

Convention d'accompagnement en éducation artistique et culturelle avec Annie MAKO pour un montant de 1 920 euros TTC.

Marché n° 24A077

Contrat d'étude de définition – CTM avec la société Team-concept pour un montant de 21 840 euros

Marché n° 24A079

Contrat d'audit sécurité incendie avec la société Assystek conseils pour un montant de 16 860 euros.

Marché n° 24A083

Convention de résidence artistique avec la compagnie Palamente pour le développement du projet « Transmission ».

Marché n° 24A087

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Rosie » avec la compagnie Miss O'youk

Marché n° 24A093

Contrat de prestation de blanchisserie avec la société ESAT pour un montant de 12 773,05 euros.

Marché n° 24A094

Convention de résidence de création pour la production du spectacle « 24, cité des promesse » avec la Compagnie La Nébuleuse de Septembre

Marché n° 24A098

Contrat de cession de droits d'auteurs avec l'auteur-illustrateur Baptiste PAGANI pour un montant de 1 500 euros

Marché n° 24A099

Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'installation de CVC-GO pour l'aménagement de la coque des bureaux à Champigny-sur-Marne avec la société Verdi pour un montant de 26 724 euros.

Marché n° 24A100

Convention avec l'association Sous les pins pour un séjour jeunesse du 05/08/2024 au 10/08/2024 pour un montant de 3 192 euros

Marché n° 24A101

Convention avec l'association Sous les pins pour un séjour jeunesse du 12/08/2024 au 17/08/2024 pour un montant de 3 192 euros

Monsieur le Maire

« Ensuite vous avez la communication des décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils : est-ce qu'il y a des questions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai une question sur la décision 24-213. Il s'agit d'une préemption de bureaux d'activité. J'aimerais savoir dans quel but, et comme je vous l'ai écrit également, je voudrais disposer du document d'évaluation des Domaines.

Pour la décision 24-282, il s'agit de la renaturation de la place de la Chanson, et je voudrais savoir si les arbres qui y sont seront conservés. Pour rappel, j'ai également demandé le bilan phytosanitaire des arbres de la Ville. De nombreux arbres portent une marque orange, ce qui indique qu'ils vont être

abattus. Compte tenu des difficultés des arbres à s'adapter au changement climatique, et comme le montre le rapport de la revue *Nature* du 29 avril, il vaut mieux conserver des arbres adultes bien implantés lorsque, évidemment, ils ne sont pas dangereux. En effet, ils rendent bien plus de services en termes de fraîcheur, de dépollution de l'air, de biodiversité que tout autre aménagement récent, en particulier. Voilà, c'est tout pour les décisions. »

Monsieur le Maire

« Très bien, alors écoutez, sur la décision 213, effectivement, nous exerçons le droit de préemption sur cet actif commercial, économique, puisqu'il est situé dans le périmètre autour de la VDO, et donc on a bien évidemment un périmètre d'intervention sur ce secteur, et donc on a une opération qui, pour l'instant, n'est pas définie, mais qui est intégrée dans le bassin écologique et économique du Plateau. L'estimation des Domaines, telle qu'elle a été produite, est de 2 140 000 €. Ce n'est pas forcément la somme que nous avons proposée. On vous transmettra l'avis des Domaines, il n'y a pas de souci. Vous avez vu que l'on vous a transmis les autres, donc il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là.

Concernant la 282, c'est-à-dire l'appel à la manifestation d'intérêt sur la place de la Résistance ou la place de la Chanson : évidemment, ce sont des opérations où l'objectif est bien sûr de préserver les arbres et, puisque vous avez voulu élargir le propos, je vous confirme que nous n'avons pas d'opération massive d'abattage d'arbres. Simplement parfois, de façon isolée, certains arbres, quand ils sont malades et qu'ils présentent un danger, nous, on les coupe. Ça, c'est la règle générale. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les décisions ? S'il n'y en a pas, on va pouvoir passer à la suite.

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Donc la suite, c'est la partie concernant les informations. Je voudrais vous communiquer des informations concernant la société Air Liquide, faire un point d'information sur ce dossier qui est un dossier qui a une signification importante pour notre commune. Alors je vous confirme que la société Air Liquide nous a officiellement notifié son départ par un courrier en date du 18 avril - il est extrêmement récent - pour nous confirmer le départ définitif de Champigny. Alors pour faire peut-être un petit retour sur la façon dont les choses ont pu se passer, on vous communiquera les éléments un petit peu après ce que je vais vous dire.

Depuis janvier 2024, j'ai eu les premiers échanges, alors non pas avec Air Liquide. Air Liquide a été plutôt taiseux sur cette affaire. En fait, avec le propriétaire, la Société de la Tour Eiffel, qui m'a fait part en janvier de ses craintes, effectivement, de ne pas être en mesure d'obtenir un accord de la société Air Liquide pour renouveler son bail, le bail se terminant le 31 décembre 2024, alors que ce même propriétaire m'avait tenu des propos très rassurants au mois d'octobre 2023, m'assurant que les discussions avançaient très bien avec Air Liquide, Air Liquide laissant entendre qu'ils resteraient sur le site avec des efforts sur le loyer et puis des adaptations thermiques du bâtiment.

Lorsque, le 26 janvier de cette année, les premières informations ont été faites aux représentants du personnel d'un éventuel déménagement, la crainte était donc réelle que ce départ devienne maintenant concret. Donc j'ai multiplié les contacts, malgré un refus de dialogue de la part d'Air Liquide. Je pense qu'il faut le rappeler : Air Liquide, dans cette affaire, a été particulièrement silencieuse, pour ne pas dire non transparente, ce que j'ai dénoncé d'ailleurs sur plusieurs médias, sur

Les Échos, sur BFM, Le Parisien, comme vous aussi d'ailleurs Christian FAUTRÉ, vous l'avez fait. Je cite les propos qui étaient rapportés : « Il y a un manque flagrant de transparence sur le sujet de ce projet. » Et la presse constatait que nous étions d'accord. Effectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu un manque de transparence de la part d'Air Liquide qui avançait un peu à pas masqués dans cette affaire. Alors, dès lors que j'ai engagé des discussions entre le propriétaire, la Société de la Tour Eiffel et Air Liquide, j'ai rencontré aussi les partenaires sociaux afin d'entendre leurs positions, puis d'apprendre des éléments spécifiques, comme d'éventuels départs de personnel sur d'autres sites, non pas à Charenton, mais en Europe. Donc c'était aussi des informations tout à fait intéressantes, et en outre on a maintenu le contact avec les partenaires sociaux jusqu'à la décision qui a été rendue le 27 février. Mais, pour information, la veille de cette décision du CSE, il faut rappeler qu'il n'y avait qu'à peine une quarantaine de personnes qui manifestaient contre ce départ, des salariés, et notamment des représentants de la CGT. Et comme vous l'aviez d'ailleurs déclaré Christian FAUTRÉ : « Les salariés, à ce moment-là, étaient déjà résignés. » Alors j'ai continué à maintenir les échanges avec les deux parties, multiplié les interventions à plusieurs niveaux, notamment avec le soutien du député Mathieu LEFÈVRE, avec le ministre concerné, et j'ai même interpellé, pour ceux qui étaient là, qui n'étaient pas toujours d'ailleurs invités, au cours de l'inauguration de la SDEP, la station de dépollution des eaux fluviales, j'ai alerté publiquement le ministre de la Transition écologique, Christophe BÉCHU, sur un certain nombre d'aspects. J'ai ainsi pu obtenir une rencontre entre les deux parties et la Ville, le propriétaire, Air Liquide et les représentants de la commune, en l'occurrence Michel DUVAUDIER et moi, ce qui n'était pas une affaire simple, parce que Air Liquide ne voulait pas nous rencontrer. Depuis le départ, ils refusaient tout échange, et surtout tout échange tripartite. On a obtenu que ce rendezvous ait pu se faire. On a pu constater tous les trois qu'il y avait une véritable volonté de la part du propriétaire d'avancer dans ces discussions, et de faire des efforts sur l'adaptation en matière de transition écologique du bâtiment, avec des évolutions thermiques qui étaient essentielles, avec une estimation très précise et une volonté de prendre en charge, de la part du propriétaire, l'évolution de ce bâtiment, et aussi des efforts sur le loyer compte tenu de la volonté de la part du propriétaire, bien évidemment, de conserver son locataire.

Alors une fois que l'on a dit cela, il faut aussi comprendre le contexte : quelles sont les motivations d'Air Liquide ? En fait, les motivations d'Air Liquide, elles sont liées à un coût de fonctionnement très élevé d'un bâtiment qui, aujourd'hui, représente 10 000 m², plus deux bâtiments complémentaires qui sont vides déjà depuis quelques années. Et aujourd'hui, le projet d'Air Liquide est de s'installer dans un bâtiment qui est un bâtiment multi locataires, donc avec un niveau de service totalement différent, avec des espaces de restauration, une salle de sport, différents équipements que nous n'avons pas bien évidemment sur le site actuel. Et tout cela pour une surface de moins de 5000 m², ce qui fait qu'en réalité, Air Liquide a une baisse de charges, du coût de son fonctionnement par rapport à Champigny de 60 %. Donc Air Liquide a réaffirmé dans nos échanges qu'ils auraient été bien prêts à rester à Champigny s'ils avaient trouvé un bâtiment, sauf qu'ils souhaitaient bien évidemment un bâtiment aux nouvelles normes, qui soit peu consommateur d'énergie et qui soit adapté à leur usage. Mais sur Champigny, on n'avait pas de bâtiment de 5000 m² adapté véritablement. Alors je rappelle qu'en 2014, lors de la précédente campagne municipale, j'avais proposé sur le site de la Boulonnerie, rue du Cimetière, de faire un bâtiment tertiaire. Pourquoi je l'avais proposé à l'époque ? Parce que, tout simplement, on sait qu'aux abords des gares, les bâtiments d'activités économiques tertiaires se remplissent. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé aussi bien à Fontenay qu'à Joinville. De tout cela, je parle bien évidemment avant le COVID. Les choses ont un peu bougé depuis mais, en tout cas, aux abords des gares, ce sont des secteurs qui résistent. Et le fait d'avoir deux gares avec la 15 Sud et la 15

Est nous aurait permis effectivement d'accueillir Air Liquide dans les nouvelles conditions telles qu'ils le souhaitent. Donc nous aurions pu conserver Air Liquide, mais cela supposait d'anticiper. Et donc le choix qui a été fait à l'époque par la municipalité d'alors a été de faire un immeuble de logements. Par ailleurs, en quinze ans, rien n'a été fait pour développer le parc d'activités des hautes-technologies des bords de Marne, qui n'a vu arriver, au fond, qu'une seule entreprise de haute technologie : IDF Habitat. Donc on n'a pas vu véritablement ce qui était proposé au départ, de 2005 à 2020. Je rappelle qu'en 2005 déjà, la municipalité d'alors avait accepté sans trop sourciller la vente du foncier d'Air Liquide à une entreprise privée pour partie, le reste étant récupéré par la SADEV pour pouvoir faire des aménagements pour, notamment, un peu de voirie et puis le preneur qui était IDF Habitat. Et d'ailleurs, c'est ce que dénonçait, Monsieur FAUTRÉ, puisque vous m'avez interpellé sur le sujet, je crois qu'il est quand même légitime que je puisse vous répondre, c'est ce que dénonçait votre adjoint en charge du développement économique en 2018. Votre propre adjoint s'inquiétait de l'obligation de clôturer cette ZAC et du fait que nous ne présentions pas, la ville, au bout de treize ans une perspective d'évolution sur ce secteur. Alors le COVID est passé par là, bien évidemment. Et aujourd'hui sur les 503 employés qui sont rattachés à ce site et qui sont salariés et collaborateurs d'Air Liquide, il y en a moins de 300 qui y travaillent au quotidien pour deux raisons : la première, c'est que c'est une entreprise internationale avec des implantations aux États-Unis, en Pologne, en Inde, aux Émirats, et encore bien ailleurs, mais sur la division qui était celle de l'ingénierie à Champigny, c'est surtout là qu'ils ont le gros de leur activité, et donc on a une partie des collaborateurs, notamment au niveau des ingénieurs ou de la direction, qui sont souvent en déplacement. Lorsque j'appelle le directeur général d'Air Liquide pour la division qui est celle de Champigny, cela m'est arrivé deux fois de l'avoir, une fois en Inde et une fois aux États-Unis. Cela donne un peu l'idée des collaborateurs qu'ils ont, qui effectivement bougent beaucoup.

Et puis le télétravail est arrivé. Le télétravail a changé aussi la donne pour Air Liquide comme pour d'autres entreprises. Ce n'est pas un hasard si l'on a plusieurs millions de mètres carrés, aujourd'hui en Île-de-France, qui sont vides et que des tours, y compris les tours de La Défense, qui étaient particulièrement prisées il fut un temps, aujourd'hui se retrouvent encore avec des taux d'occupation à 60 %. Donc les modes de travail ont changé et, au fond, c'est certainement ce qui a précipité le choix d'Air Liquide, même si, depuis plusieurs années, et en particulier depuis 2005, le départ d'Air Liquide avait été évoqué. Parce que quand j'entends : "Oui, mais on a beaucoup de Campinois qui travaillent sur Air Liquide." C'était vrai il y a de nombreuses années quand c'était une usine. C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui puisque sur les 503 employés, et si l'on intègre les sous-traitants, on arrive plutôt à 560, il n'y a que 32 Campinois qui travaillent sur le site. Les autres viennent d'ailleurs : certains viennent de Paris, certains viennent de Saint-Maur. On a des gens qui viennent d'un peu partout et d'ailleurs, du coup, on aura des gens qui vont avoir un rapprochement entre leur domicile et le futur lieu de travail, et pour d'autres un éloignement. C'est un peu le lot, hélas, des déménagements.

Ce qui est important aussi, c'est de voir une chose, ce qui explique aussi pourquoi, au fond, au niveau ministériel, puisque l'on a sollicité Bruno Le Maire sur le sujet, il n'y a pas véritablement une réponse qui est apportée puisque, en termes d'emplois, la France ne perd pas d'emplois, ou peut-être quelques emplois qui pourraient aller en Pologne, mais c'est vraiment à la marge, et que par ailleurs la Région Île-de-France n'en perd pas, et y compris le Territoire. Et cela a été l'une des raisons qui a conduit d'ailleurs Air Liquide à rester sur le Territoire, puisque Air Liquide ne voulait pas perdre aussi la compétence des équipes qui sont en place.

Alors est-ce que cela aura des conséquences financières pour la Ville ? Parce qu'à une époque, Air Liquide était - cela remonte à plus de 50 ans, 60 ans - le premier contribuable de la Ville mais depuis,

cela a beaucoup changé. L'entreprise a réduit ses effectifs, on n'est plus à l'époque des 1500 personnes. Je vous ai donné les chiffres. En réalité, il n'y aura aucune incidence sur le plan des recettes fiscales pour la commune, puisque les recettes fiscales des entreprises reviennent maintenant au Territoire et à la Métropole, à la fois pour la partie de la CVAE (la contribution sur la valeur ajoutée) et la contribution foncière que versent les entreprises. Après il y a une deuxième partie dans la contribution foncière, mais qui n'est pas payée par le locataire : elle est payée par le propriétaire, le propriétaire qui restera bien évidemment propriétaire des murs, et donc continuera à payer sa part. Moi je fais partie des élus qui appellent de leurs vœux une véritable réforme de la loi NOTRe, qui a apporté quand même deux strates supplémentaires, le Territoire et la Métropole, qui montre que cela nous pose quand même des soucis financiers dans les Villes de voir une partie des recettes fiscales partir sur ces strates. Et, au fond, on a perdu une partie de nos recettes fiscales, mais elles nous sont reversées, et donc en fait, en 2016, tout a été gelé, et la partie qui nous revenait a été gelée, ce qui est d'ailleurs un vrai sujet. On pourrait avoir un véritable débat de fond sur ce sujet-là puisque, au fond, ce qui reste comme levier aujourd'hui en termes de recettes fiscales pour les collectivités comme notre Ville, c'est uniquement la taxe foncière que payent les propriétaires, et donc on n'a plus au fond un intérêt ce qui, pour moi, n'est pas une bonne chose, on n'a plus aucun intérêt, quand une municipalité s'engage sur le développement économique, à avoir de l'emploi. Que l'on en ait plus ou que l'on en ait moins, au fond, fiscalement, on n'aura pas plus. C'est terrible, mais depuis 2016, les choses sont figées comme cela. Alors je pense qu'il faut continuer à développer de l'emploi de toute façon dans l'Est parisien, ne serait-ce que pour équilibrer l'emploi entre l'Est et l'Ouest, mais il n'en reste pas moins que, fiscalement, c'est totalement neutre.

Aujourd'hui, je pense qu'il n'est plus l'heure au fond de refaire l'histoire d'Air Liquide. Nous avons obtenu quelques éléments dans les dernières discussions qui ont eu lieu hier avec la direction d'Air Liquide - donc c'est tout à fait récent - on a obtenu le placement de jeunes qui n'avaient pas de stage ni de possibilités de formation, des jeunes Campinois, qui sont notamment au lycée Langevin-Wallon, et donc c'est une nouvelle action qui est initiée avec Air Liquide, et donc Air Liquide a aussi marqué le souhait de continuer à financer des actions dans le domaine du sport à travers ce que nous déployons dans ce secteur.

Donc je crois que l'on peut dire qu'aucun Conseil municipal, quelle qu'en soit sa forme, et vous avez souhaité faire un Conseil municipal extraordinaire, mais quelle qu'en soit sa forme, ne pourra infléchir la position d'une multinationale qui couvre 150 pays dans le monde, qui représente 27 milliards, qui ne réagit même pas à une demande du ministre de l'Économie. Comme nous l'a dit Air Liquide, l'objectif était déjà de déménager il y a 10 ans, et ce n'est pas la manifestation de quelques personnes, une pétition qui a changé les choses. C'est que, tout simplement, à l'époque, le site qui était en devenir, qui était celui de recherche et développement à côté de Versailles, n'était pas en capacité encore d'accueillir les unités de Champigny. Alors certaines sont parties, cela veut dire que l'on a deux bâtiments qui se sont vidés entre-temps. Donc on l'a bien vu. Je rappelle qu'à ce moment-là, on était plutôt sur 800 personnes qui y travaillaient ; aujourd'hui, on est plus proches des 500. Donc ça s'est déjà vidé au fil du temps. Je pense que la réaction, elle aurait été surtout extrêmement saine quand il y a eu la vente du foncier en 2005. Aujourd'hui, les choses étaient effectivement engagées. C'est d'ailleurs ce que vous déclariez Christian FAUTRÉ lors du Conseil municipal du 13 février 2019 : "il est extrêmement difficile de faire venir de nouvelles entreprises sur notre territoire", malgré les rencontres que vous aviez eues, à l'époque, avec Kärcher ou Rent A Car, vous disiez : "On n'y arrive pas." Alors j'ai organisé plusieurs visites d'entreprises avec le propriétaire dans les deux bâtiments vides. On va essayer de faire venir des entreprises. Ce n'est pas simple mais, pour autant, on a déjà un premier succès puisqu'une des entreprises qui a visité ne s'installe pas là, mais elle s'est maintenant implantée sur le Plateau, et on est en contact avec une autre entreprise, une grande entreprise internationale, qui nous a confirmé son intérêt pour deux sites de Champigny, dont celui-là et un autre. Donc on va voir sur lequel elle se positionne, et je pense que dans les mois qui viennent, peut-être même l'année prochaine, on pourra annoncer une très bonne nouvelle de ce point de vue-là.

La question des salariés et des ingénieurs, malgré ce bâtiment inadapté aujourd'hui, a poussé quand même Air Liquide à rester sur le secteur. Je crois qu'il faut que maintenant on réfléchisse, tous ensemble, sur ce que nous allons pouvoir proposer en termes d'approche, notamment auprès du propriétaire, parce que je rappelle que l'on peut envisager tous les projets que l'on veut, mais le propriétaire est aujourd'hui une foncière privée, et je vous propose d'inscrire prochainement un débat au sein du Conseil municipal pour discuter de l'avenir du site. C'est un site qui est stratégique, du fait à la fois de sa position avec l'arrivée du Grand Paris express, du fait de sa recomposition, qui est un site industriel, et on pourra chacun faire des propositions. L'objectif, en ce qui nous concerne, n'est pas de faire une transformation, de faire du logement, comme cela a été fait par le passé d'Ovomaltine, qui était rue de la Planchette, ou de la Boulonnerie, alors que vous aviez deux possibilités, et que vous en avez fait ce que nous savons et que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer. Donc on va engager des discussions avec le propriétaire qui est déjà à la recherche de nouveaux locataires, comme il le faisait pour les deux autres bâtiments. Là, il y a des projets différents puisque l'on a 15 000 m² au total qui seront à louer à partir du 1er janvier, et donc c'est une nouvelle étape au fond qu'il faut savoir aborder, comme on en a connu d'autres dans l'histoire de notre Ville.

Voilà les informations que je voulais vous communiquer. Je pense que c'était important d'avoir ce point-là.

Autre information que je voulais vous communiquer : je précise - puisque l'on avait émis un vœu qui avait été voté pour le périmètre des quartiers en politique de la ville - que nous avons bien obtenu leur découpage tel qu'il avait été annoncé, mais aussi les financements qui nous sont maintenant garantis. Nous en avons obtenu les notifications.

Et puis dernière information : il n'y aura pas de marché le jour du passage de la flamme, le 21 juillet, pour des questions d'organisation, telles qu'elles ont été vues par la préfecture.

Voilà. Ces points d'information étant faits, je passe la parole à Patrice LATRONCHE pour le premier point. »

M. FAUTRÉ

« S'il vous plaît, Monsieur le Maire, s'il vous plaît... »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRÉ... »

M. FAUTRÉ

« C'est quand même fort de café. Votre conception du Conseil municipal, c'est descendant, c'est-à-dire que vous êtes le chef du village... »

Monsieur le Maire

« Non. »

M. FAUTRÉ

« On vient éventuellement pour faire, pour signer le PV, mais vous rigolez ou quoi ... »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRÉ... »

M. FAUTRÉ

« C'est pas sérieux. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRÉ... »

M. FAUTRÉ

« C'est pas sérieux. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRÉ, je vous prie de baisser le ton. »

M. FAUTRÉ

« Si l'on n'a pas la parole maintenant, nous quitterons la salle, on quittera la salle. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous ferez ce que vous voulez. »

M. FAUTRÉ

« Nous sommes une opposition qui représentons 46 % d'électeurs, vous nous devez le droit d'avoir la parole. Vous parlez tout seul et, en plus, par-dessus le marché, vous me faites parler... »

Monsieur le Maire

« Je reprends ce que sont vos propos dans les PV. »

M. FAUTRÉ

« Mais attendez, vous savez très bien qu'avec un mot dans une phrase d'un article, je peux vous faire dire n'importe quoi, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous l'avez déjà fait. »

M. FAUTRÉ

« Oh, alors là, il faudra m'expliquer. C'est scandaleux. »

Monsieur le Maire

« En reprenant des positions que je n'avais pas tenues, notamment à la région ... »

M. FAUTRÉ

« C'est scandaleux, c'est scandaleux. On quitte le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« C'est un point d'information. Il n'y a pas de débat. Le sujet est clos. »

M. FAUTRÉ

« On quitte le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Eh bien si vous voulez quitter le Conseil municipal, vous quittez le Conseil municipal. Vous faites ce que vous voulez. Les délibérations, c'est au moment où l'on a des délibérations que l'on débat. »

M. FAUTRÉ

« Non, non, non, non. »

Monsieur le Maire

« C'est comme cela que ça fonctionne dans un Conseil municipal. »

M. FAUTRÉ

« Je les ai tous vus. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, la police de séance est au Maire. Vous faisiez pareil auparavant, je vous le rappelle. »

M. FAUTRÉ

« On quitte le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous faites ce que vous voulez. »

(M. FAUTRÉ, Mme CAPORAL, M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SY quittent le Conseil municipal à 21 heures.)

Monsieur le Maire

« Point numéro 1, Patrice LATRONCHE. »

 Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour l'acquisition des collections de la médiathèque du centre-ville

M. LATRONCHE

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour l'acquisition des collections de la médiathèque du centre-ville. Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle médiathèque du centre-ville, un plan de développement des

collections va être déployé. Les collections actuelles méritent en effet d'être renforcées et développées en qualité comme en quantité. Ces nouvelles acquisitions sont programmées sur une durée de trois ans dès 2024 et se poursuivront jusqu'en 2026, ce qui permettra d'ajuster les collections à l'usage réel, qui sera documenté après l'ouverture prévue en 2025. La future médiathèque du centre-ville de 3700 m² proposera au public 86 130 documents. 46 766 documents seront transférés de la médiathèque actuelle, et il est donc nécessaire d'acquérir 37 365 documents sur trois ans. (46 766 + 37 365 = 84 131 et non 86 130) Cela représente une dépense prévisionnelle de 762 431 € TTC, soit 702 278 € hors taxes. Le développement des collections se fera dans le cadre de la charte documentée et validée en Conseil municipal, et poursuivra un plan triennal de développement des collections, dont vous avez pu voir les quelques points saillants ci-dessous dans ce rapport. La DRAC finance ce type de projet avec un taux de subventionnement de 40 % au maximum. Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD bibliothèque.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on va passer au vote. Qui est favorable ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Monsieur TITOV, on n'a pas vu votre vote. »

M. TITOV (hors micro)

(Inaudible)

Monsieur le Maire

« Comment ? »

M. TITOV

« Je m'abstiens. »

Monsieur le Maire

« Vous vous abstenez, très bien. Point numéro 2, donc Céline THÉOPHILE. »

à la unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour dont 2 procurations (M. DUVAUDIER, Mme DONATIEN) **1 abstention** de M. TITOV

2) Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour le déploiement d'une solution d'automatisation des prêts et retours de type RFID pour son réseau de médiathèques

Mme THÉOPHILE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'une demande de subvention de l'État dans le cadre, toujours de la DGD, pour le déploiement d'une solution d'automatisation des prêts et retours de type RFID pour le réseau de médiathèques. Donc cela permettra notamment de rendre l'usager

autonome lors des opérations de prêts et de retours, de faire une solution antivol avec des contrôles à la sortie et une solution de comptage des entrées et des sorties. Donc il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour cet objet.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 6 et 1. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Il n'y en a pas, on va passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, merci. Point suivant donc sur la fixation des tarifs pour les événements organisés par le service des initiatives publiques, Yohann PICOT.

à l'unanimité

 Fixation des tarifs pour les événements organisés par le service des initiatives publiques pour l'année 2024

M. PICOT

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc il s'agit de la fixation des tarifs pour les événements organisés par le service des initiatives publiques pour l'année 2024. Donc nous parlons sur ces événements de Champigny Plage, de la foire au Troc et aux Cochons et du marché de Noël. Vous avez, joint à la délibération, des propositions de tarifs pour Champigny Plage, pour la foire au Troc et aux Cochons et la dernière page pour le marché de Noël. »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions ? »

M. PICOT

« Pardon, excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Je précise pour Monsieur TITOV, que même si, effectivement, l'avis n'est pas obligatoire, à partir du moment où l'on demande aux gens de venir à une commission quand ils viennent, eh bien c'est quand même important de savoir s'il y a eu des remarques qui sont faites. »

M. PICOT

« L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} et de la 6e commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Je tiens juste à préciser que c'est quelque chose qui se fait dans d'autres villes. Dans certaines villes, l'avis des commissions n'est jamais évoqué. Moi je trouve que quand il y a une question, c'est bien de l'évoquer, mais parfois, vous vous plaignez que le Conseil dure trop longtemps, et parfois qu'il y ait l'unanimité des voix pour certaines commissions, cela n'apporte pas forcément grand-chose. C'était dans un souci de temps, pour l'économiser. Mais c'était déjà informatif: pour vous dire que ce n'est pas obligatoire de les citer en Conseil municipal. Peut-être que tous les élus ne le savent pas... Ce n'est pas une obligation, voilà. »

Monsieur le Maire

« C'est une précision qui est toujours utile. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire bonsoir, mes chers collègues bonsoir. Je n'ai pas retrouvé les tarifs précédents. Est-ce que vous pouvez me dire quels sont les pourcentages d'évolution ? Merci. »

M. PICOT

« Oui. Donc en fait, il s'agit pour la foire au Troc et aux Cochons, en fait sur Champigny Plage où nous avons juste mis en place des lots, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour la foire au Troc et aux Cochons, il y a une augmentation de 5 € sur les tarifs pour la brocante, et ensuite il y a une augmentation de 10 € pour les emplacements libres pour les commerçants campinois et noncampinois. Et après, vous avez une petite augmentation, mais il n'y a pas spécialement de pourcentage, sur l'électricité pour les petits et grands manèges qui sont des grands consommateurs d'électricité. Voilà pour le marché. Je crois que c'est tout ce que l'on avait fait. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Ensuite le point numéro 4 Philippe BOULAY pour le renouvellement de la convention avec l'association du Point Écoute. »

à l'unanimité

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny

M. BOULAY

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Le financement alloué à l'association Point Écoute Champigny est soumis à une démarche de demande de subvention à laquelle l'association a répondu en début d'exercice. Pour 2024, il lui est attribué la somme de 30 000 €. Cette convention est arrivée à son terme, en demandant qu'elle soit prolongée pour une nouvelle période d'un an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e, de la 1re et de la 4 commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 5 Philippe LHOSTE pour l'instauration de nouveaux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. »

à l'unanimité

Commerce de proximité : instauration de nouveaux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, donc il s'agit de définir de nouveaux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. Pour rappeler le contexte, par délibération du 14 octobre 2015, la Ville décidait l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat du centre-ville après son instauration en janvier 2009. Comme vous le savez, le manque de diversité commerciale en centre-ville et l'arrivée de la gare du Grand Paris justifiaient cette extension. Depuis, l'attractivité de la Ville en faveur des nouveaux projets urbains portés par la municipalité depuis juin 2020 a permis un accroissement important du renouvellement du tissu commercial. Ce point de bascule entraîne avec lui de nouveaux enjeux en matière de diversité et de qualité commerciales en d'autres polarités que le centre-ville. Si ce dernier était au cœur des enjeux prioritaires pour accompagner la modernisation, la diversification et la qualité du site commercial et artisanal, les mêmes enjeux se déplacent dans de nouvelles zones de la Ville qui bénéficient de la force d'une attractivité récente. C'est pour comprendre les dynamiques économiques actuellement à l'œuvre sur le secteur du commerce de proximité que la Ville a diligenté fin 2023 un diagnostic, que vous avez en annexe, avec des préconisations auprès du cabinet Intencité sur le thème de l'évolution de la diversité commerciale du commerce de proximité sur l'ensemble de la Ville de Champigny-sur-Marne. Dans la mise en œuvre

de cette démarche, nous nous appuierons sur la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers du Val-de-Marne qui sont consultées pour avis. Pour rappeler effectivement quelques enseignements ; c'est toujours intéressant, à ce moment-là, de valoriser effectivement les faits. Donc, de la part du cabinet Intencité, il est souvent évoqué un manque de diversité commerciale, donc, structurellement, l'offre de commerce se concentre dans le centre-ville, à La Fourchette de Champigny et à l'avenue de la République. Donc les quatre nouveaux périmètres proposés dans le cadre de cette délibération sont La Fourchette de Champigny, les avenues Salengro, Général-de-Gaulle et République. Donc il est proposé sur ces quatre nouveaux périmètres et le centre-ville, qui a été élargi, au Conseil municipal de décider de l'instauration de ces quatre nouveaux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ainsi que l'extension du périmètre actuel en vigueur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur l'adjoint. Pouvez-vous me préciser en quoi cela consiste exactement et pourquoi c'est nécessaire? Parce que il y a des endroits où ce sont des zones commerciales, il y a des rues où il y a beaucoup de commerces. En quoi vous préservez un commerce ou vous le sauvez? C'est-à-dire que ce sont des commerces qui peuvent disparaître et qui seraient transformés en logements privés? Je n'ai pas exactement compris. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors peut-être pour vous expliquer un peu le processus. En fait, ce n'est pas pour des commerces qui disparaîtraient, c'est plutôt pour des commerces qui s'implanteraient, qui viendraient en remplacement d'autres commerces. Et, comme cela vient d'être évoqué dans la présentation du rapport, et c'est l'objectif principal: c'est de mieux maîtriser l'implantation d'une diversité commerciale. On a déjà réussi à implanter des commerces différents ces deux-trois dernières années : une épicerie bio, un caviste indépendant, le magasin Panda Joueur, quelques enseignes de ce type. Et si l'on veut installer cette diversité, on a besoin, pas simplement de maîtriser les murs, mais aussi de maîtriser les baux commerciaux. Et pour cela, quand on a un changement de main, si c'est pour avoir une énième sandwicherie que l'on a déjà, ou une énième banque que l'on a aussi, eh bien ce n'est pas forcément ce que l'on peut souhaiter dans le centre-ville. Ce que l'on souhaite, c'est plutôt d'avoir des commerces de bouche, d'avoir des commerces de proximité qui correspondent aux attentes des Campinois qui, souvent, vont plutôt sur les villes avoisinantes pour trouver l'offre qu'ils n'ont pas à Champigny. Et d'ailleurs l'implantation des derniers commerces qui a été réalisée au cours des quatrecinq dernières années démontre bien cela : ils fonctionnent bien, parce qu'ils ont une clientèle de Campinois qui avaient besoin d'une offre qui n'était pas présente. Donc c'est pour éviter d'avoir toujours le même type de commerces que l'on a la possibilité de préempter, comme pour un logement, le bail commercial qui changerait de main. Quand on a instauré ce périmètre d'intervention, ça nous permet d'être informés quand il y a un changement de bail : les exploitants sont tenus de le faire. Et là, on peut effectivement faire jouer un droit de préemption, comme on l'a fait quand on a implanté l'épicerie bio, le magasin Vins & lambic. Ces quelques enseignes-là, on a réussi à le faire sous cette forme, donc c'est aussi, au-delà d'avoir cet outil pour le faire, c'est aussi que les commerçants qui sont là savent qu'ils ne peuvent pas vendre n'importe quoi, à n'importe qui, n'importe comment. Il y a aussi l'épée de Damoclès d'avoir la préemption. Donc ils sont un peu plus vigilants. Ce périmètre, c'est un périmètre de veille, cela ne veut pas dire que l'on va intervenir en permanence sur chaque commerce. Il y a des commerces qui fonctionnent bien, il n'y a pas de raisons de changer quoi que ce soit ; en revanche, quand il y a la possibilité de neutraliser une cession qui irait vers ce que l'on a déjà, on pourra intervenir. Oui, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« C'est dommage que Monsieur DUVAUDIER ne soit pas là, parce que plusieurs fois il a expliqué, que ce soit en Conseil de quartier ou ailleurs, que souvent les sandwicheries ont des prêts avec les banques. Elles ont des facilités, les banques aussi, enfin certains magasins... et qu'il n'a pas l'outil ou qu'il ne peut pas faire grand-chose. Alors apparemment, là, vous avez un outil magique, et Monsieur DUVAUDIER ne le connaissait pas, il y a quelques mois encore, parce qu'il y avait beaucoup de gens qui l'interpellaient là-dessus, et il disait que, malheureusement, la loi est ainsi : le commerce est libre, et on ne peut pas faire grand-chose. »

Monsieur le Maire

« Mais ce que vous a dit Michel DUVAUDIER, même s'il n'est pas là, je vous dis exactement ce qu'il vous aurait dit, c'est-à-dire que, bien évidemment, ce principe de la libre installation du commerce existe. Il est dans la loi : et c'est bien normal que n'importe quel commerce puisse s'installer où il le souhaite au regard de cette liberté d'installation. Simplement, il y a des dispositifs réglementaires qui existent, à travers ce qui a déjà été mis en place à l'initiative de Patrick LE GUILLOU, qui avait monté ce projet de ce que l'on appelait le CRAC autour du périmètre du centre-ville. Je rappelle que c'est une loi, la loi DUTREIL, qui date de quelques années déjà, qui leur permet effectivement d'intervenir dans ce cadre-là. Pour autant, on avait un périmètre restreint, et c'est d'ailleurs l'objet de cette délibération, c'est d'étendre ce périmètre au secteur de République, de l'ensemble de l'avenue Roger-Salengro et de l'avenue De-Gaulle avec La Fourchette pour pouvoir mieux maîtriser parce que, dans ces secteurslà, on rencontre aussi les mêmes difficultés que ce que l'on a pu rencontrer, et ce que l'on rencontre encore en partie, sur le secteur du centre-ville. Donc on se dote de l'outil nécessaire. Donc ce que vous a dit Michel DUVAUDIER était tout à fait juste : la liberté d'installation du commerce, elle existe, mais on avait un outil qui était limité. Là, on lui donne plus de portée pour pouvoir intervenir et, vous voyez, dans l'étude que vous avez, le nombre de cellules commerciales qui sont concernées. Donc c'est quand même beaucoup plus conséquent que ce que l'on avait jusqu'à présent. Cela ne veut pas dire pour autant, je le répète, que l'on va le déclencher à chaque fois. On verra... Cela dépend aussi du coût de l'opération. Ce n'est pas neutre pour les finances de la Ville. Certes, on peut maîtriser le devenir commercial, mais tout cela, ce ne sont pas des enjeux simples : on reprend le bail, après on le recède, ce ne sont pas toujours des opérations qui sont neutres dans le budget communal. Monsieur LURIER, vous aviez une question, je pense... »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, effectivement. Je viens de découvrir en fin de rapport que vous aviez 423 cellules commerciales qui concernaient 78 % du volume global de cellules qui existent sur toute la ville. Et donc c'est concentré sur très peu de zones, donc je comprends et je partage la volonté de s'assurer de la nature des commerces qui peuvent s'installer à la place d'un partant. Mais ce qui serait bien aussi,

c'est qu'il y ait un volet peut-être, alors bien évidemment ce ne sera pas pour parler des cellules, des implantations qui n'existent pas encore, mais pour des implantations qui se passent en dehors de ces cinq zones-là, avec des quartiers, je pense en particulier au mien où je réside, qui ne sont pas spécialement très fournis en commerces. Et donc si la majorité se situe sur ces quelques secteurs ou quelques rues, il me semble que ce serait bien qu'en pendant de cette volonté de diversifier sur ces zones-là, il y ait une volonté de faire venir et d'essayer de favoriser l'implantation sur les zones qui le sont moins. »

Monsieur le Maire

« On partage votre sentiment. Simplement, je pense que vous l'avez bien saisi : ce dispositif est au fond un petit peu une restriction de la liberté d'implantation. Donc on restreint certaines activités. Dans les autres zones que vous évoquez, en l'occurrence, on n'a pas ce problème-là. Le problème, c'est que l'on aimerait bien voir les commerces s'implanter, quelles que soient les activités, parce que l'on a des cellules qui ont existé par le passé et qui sont vides aujourd'hui, et qui ne risquent pas de se réouvrir de si tôt. Pour autant, on travaille. Par exemple, vous voyez, je sais que vous appréciez la boulangerie de La Canopée. La Canopée, au départ, ils ont repris ce qui existait auparavant, et ils voulaient le faire évoluer. Simplement, si l'on suivait la réglementation en matière d'urbanisme, ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils avaient à faire. On a accepté de modifier un peu leur projet, ils ont fait aussi des efforts, ce qui a permis de consolider cette activité, et aujourd'hui, ça marche mieux, parce qu'ils ont des possibilités d'accueillir plus et d'avoir une offre un peu différente. Donc c'est aussi là l'accompagnement que l'on réalise, et d'ailleurs vous verrez, on l'a un peu évoqué dans les décisions tout à l'heure, sur l'évolution de la place de la Résistance, notre objectif est justement de conforter l'activité commerciale sur ce secteur, avec un projet qui est en cours et qui améliorera les choses. Après, vous savez, c'est toujours compliqué parce qu'une boulangerie, c'est un commerce un peu de destination. On va y chercher son pain, d'ailleurs si on prend l'exemple de la boulangerie que je vous ai citée, on a même des gens qui ne sont pas du tout de Champigny qui sont du Plessis ou de Villiers, qui viennent sur ce commerce-là. Mais, globalement, sur ces zones-là, vous avez aujourd'hui une difficulté à faire venir de nouveaux commerces qui sont autres que des commerces de destination, parce que, et Michel DUVAUDIER reprend souvent cette phrase qui est juste : « Un commerce, il n'existe que s'il a des clients », et la difficulté, elle est là. Et c'est pour cela que vous avez vu certaines cellules commerciales disparaître au fil du temps dans des secteurs un peu plus pavillonnaires, parce que, bien souvent, les gens préfèrent avoir plusieurs commerces regroupés. Et c'est un peu l'histoire de notre Ville et de l'implantation commerciale sur les grands axes ou sur le centre-ville. Quand vous regardez bien, la majeure partie, près de 80 % des cellules commerciales sont concentrées sur le périmètre du centre-ville et trois grands axes. Donc c'est comme cela que les choses ont évolué au fil du temps. Avant, on avait des petits commerces de quartier, type une crèmerie de quartier, une petite boulangerie de quartier, dans le quartier du Plant ou du Tremblay ou de Cœuilly, ou du Village parisien. On voit que cela a du mal à tenir parce que les clients veulent avoir plusieurs commerces avec une certaine polarité, pas venir juste pour un commerce, et puis après se déplacer dans un autre. Donc voilà. Et puis il y a aussi l'évolution de l'e-commerce qui nous bouge pas mal de choses aussi pour le commerce, ce qui fait qu'un certain nombre de commerces aujourd'hui sont en train d'évoluer dans leur offre. Donc j'échangeais, encore aujourd'hui, avec le nouveau commerçant qui vient de s'implanter dans la boutique éphémère pour cette semaine, puisque ça va tourner. Il m'expliquait que l'activité qui est la sienne pourrait s'adapter aussi, même dans une boutique éphémère, par rapport à l'e-commerce. Donc voilà. Il faut intégrer aussi toutes ces choses-là. Est-ce qu'il y a d'autres

interventions? Non. Il faut quand même savoir une chose, c'est que les commerces à Champigny, c'est pratiquement 2700 emplois, tous commerces confondus: petits commerces, comme, magasins ou grande distribution. Et pour des gens qui voulaient parler d'emploi ce soir, ils avaient la possibilité d'en débattre, ils ont choisi de faire la politique de la chaise vide. Je regrette cette position parce que là, il y avait un vrai sujet pour parler d'emploi et développement d'emplois à Champigny, et la possibilité de développer ces activités. Faire la politique de la chaise vide n'est jamais une très bonne chose, mais c'est ainsi. Chacun prend ses responsabilités. Donc on va passer au vote: qui est pour? Eh bien je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité. Alors point suivant, numéro 6, Philippe DUBUS. »

à l'unanimité

- Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 sise 7, rue Jules-Appert
- 7) Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°24 sise 14 rue Jules-Appert

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais présenter la délibération numéro 6 et la délibération numéro 7 en même temps, parce qu'elles parlent du même sujet et de la même problématique. Il s'agit, pour la délibération numéro 6, de l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 sise 7, rue Jules-Appert et, pour la délibération numéro 7, de l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°24 sise au 14, rue Jules-Appert. Donc ces deux parcelles rentrent dans le périmètre aujourd'hui de la reconstruction de l'école Jacques-Solomon, et on a déjà eu des acquisitions sur ce périmètre. Vous avez, joint, le plan de zone d'acquisition en bleu, et donc vous voyez que ces deux parcelles sont bien à l'intérieur de ce plan-là. Et aujourd'hui, nous avons la possibilité d'acheter, pour la délibération numéro 6, donc pour le 7 rue Jules-Appert, ce bien de 311 m² pour 588 000 € hors taxes. Ce montant est dans la fourchette des Domaines, plus ou moins 10 %. Pour la délibération 7, le 14 rue Jules-Appert, on a la possibilité d'acheter ce bien pour 444 000€, là également dans les plus ou moins 10 % des Domaines, et pour 550 m². Voilà pour ces deux projets.

L'avis des commissions

L'avis des commissions est le même pour les deux.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission, de la 1^{re} commission et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si pour ces acquisitions que vous faites dans le cadre du terrain d'assise de la nouvelle école Solomon, est-ce que le coût de ces acquisitions est inclus dans les montants de l'enveloppe que donnera L'ANRU pour la création de cela ? Et tous ces montants-là, je n'ai pas réussi à retrouver, ils font partie de l'enveloppe globale ? »

Monsieur le Maire

« En fait, on ne va peut-être pas parler d'enveloppe globale, parce que c'est un petit peu différent. Si vous voulez, le fait d'avoir choisi le déplacement de l'école par rapport au projet initial, où l'école était en gros où l'on devait raser les bâtiments de 3F sur l'avenue Boileau, faisait que l'on n'était éligibles qu'à 25 % de financement auparavant. Pourquoi ? Parce que l'on n'avait que le financement de base, et l'on ne correspondait pas à certains critères. Le fait de l'avoir déplacée sur l'avenue Salvador-Allende et de pouvoir revoir la carte scolaire pour travailler sur une mixité sociale, c'est un critère essentiel de l'ANRU, ce qui fait que de 25 % de financement de la part de l'ANRU, on est passés à 55 %. Au fond, la part de compensation que vous évoquez, elle est là. Et sur l'enveloppe globale d'une école, d'obtenir 30% de plus, ce n'est vraiment pas neutre, c'est plusieurs millions. Et donc cela nous permet de compenser, au fond, le coût de ces acquisitions, en sachant aussi que cela nous permet, aussi et surtout, de retravailler le sujet de la mixité sociale dans le quartier et de pouvoir accueillir aussi des enfants du secteur avoisinant autour de Cœuilly. En sachant que l'école actuelle de Solomon était à moitié vide. Il faut savoir qu'une classe sur deux était vide, et donc en plus, comme on avait un bâtiment amianté qui n'avait pas été traité depuis des années et des années, que les enseignants s'en plaignaient en disant qu'il n'y avait pas de réaction, on a fait une intervention où l'on a traité la partie qui était assez marginale, sur un des deux bâtiments, et la partie où c'était vraiment très dégradé, on a fermé ce bâtiment-là en attendant la démolition, pour faire en sorte que tout le monde soit en sécurité sur le sujet de l'amiante. Voilà. Je pense avoir répondu à votre question. Monsieur TITOV, vous aviez une question aussi. »

M. TITOV

« Merci. Ce n'était pas pour cette délibération. C'est juste que vous avez oublié de demander, en début de Conseil, si l'on avait des questions diverses. Et d'ailleurs vous oubliez à chaque fois. Après on est obligés de revenir vers vous. Enfin, moi, j'aurai une question. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Écoutez, c'est noté. Monsieur LURIER, vous aurez une question aussi peut-être ? »

M. LURIER

« Oui. »

Monsieur le Maire

Donc deux questions. C'est bien noté. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote. Donc sur le point numéro 6, la parcelle DP 129, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc le point est adopté. Point numéro 7, même vote, j'imagine. Donc pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Pas de votes contre ? Le point est adopté. Point numéro 8, donc l'acquisition des parcelles sur la rue Albert-Thomas, Monsieur DUBUS. »

à l'unanimité

Acquisition des parcelles cadastrées section AX n°176 et 177 sises 8, place du Marché et 5, rue Albert-Thomas

M. DUBUS

« Oui, donc là il s'agit des parcelles cadastrées section AX n°s176 et 177, sises 8, place du Marché et 5, rue Albert-Thomas. En fait, c'est un ensemble, vous l'avez peut-être reconnu, qui correspond aujourd'hui à l'emprise du Monoprix sur l'îlot Carnot. Et donc ces deux parcelles sont liées dans le cadre du terrain de Monoprix. Donc je rappelle que, dans le projet du centre-ville, le Monoprix quitte ce lieu pour aller en face chez OGIC, avec un coefficient 4 de nombre de mètres carrés de surface commerciale. Là, on est aussi dans le développement des surfaces commerciales. Et donc pour quitter, il faut effectivement vendre cette partie pour aller de l'autre côté. Ces acquisitions correspondent à 375 m² et 283 m². Il s'agit de l'acquisition du local commercial pour un montant de 1,6 M €, ensuite un loyer nous revenant de 100 000 € parce que, le jour où l'on vend, ce n'est pas le jour où il y a le déménagement. Donc pour tenir jusqu'au moment du déménagement, il y a un loyer qui sera perçu par la mairie. Et enfin, Il y a un versement à l'exploitation commerciale, une indemnité d'éviction de 1,1 M qui sera ajoutée. Ces éléments-là rentrent effectivement dans le cadre d'une consultation des Domaines. Donc c'est une nouvelle importante dans la transformation de notre centre-ville.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission, de la 1^{re} commission et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur l'adjoint. Juste une remarque sur le titre de la délibération. Je vois "place du Marché". Alors la place Lénine a-t-elle été rebaptisée place du Marché de manière officielle ? Je ne suis pas au courant. C'est d'ailleurs écrit dans la presse, c'est peut-être une erreur du journaliste. Mais c'est quand même assez grave que vous l'ayez rebaptisée sans consulter le Conseil municipal, puisque c'est quand même la place principale. Pour ma part, j'ai déjà parlé de ça, j'ai parlé de Lénine : cette fois-ci, je ne parlerai pas de Lénine, mais juste peut-être une autre fois... (Rires) Mais juste appeler une place "place du Marché", c'est bien dans une petite ville qui a un seul marché. Mais dans une ville avec plusieurs marchés - d'ailleurs encore une fois, Monsieur DUVAUDIER n'est pas là ça n'a pas trop de sens quand on a plusieurs marchés "place du Marché", et ça dévalorise même les autres marchés de la Ville. Enfin voilà. J'aurais été étonné si cela avait été fait sans l'avis du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Écoutez, je dois dire que, sur le plan cadastral et sur les monuments, il est encore écrit place Lénine, mais on ira dans votre sens et bientôt vous aurez une délibération pour lui redonner son nom qui est le nom historique de cette place. »

Mme AMAR (hors micro)

« Depuis le Moyen Âge. »

M. TITOV

« D'accord, mais si c'est encore officiel... Si ce sont des documents officiels, c'est quand même bien de mettre... L'adresse est fausse. C'est comme quand vous avez un procès, dans un tribunal, si vous avez une erreur, la moindre erreur, eh bien cela annule les choses. Donc là, c'est pas très sérieux, ça peut annuler. En plus, j'ai vu dans la presse un journaliste qui se permet de dire "anciennement place Lénine". Lui aussi, apparemment, vous l'avez tellement harcelé avec cette question qu'il en est persuadé peut-être... Je ne sais pas, mais donc... »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, je ne harcèle personne d'une part, et encore moins pour parler de Lénine ! (Rires) Simplement, écoutez, la délibération porte sur la cession des parcelles, et donc, juridiquement, il n'y a que cela qui compte, et donc les parcelles AX 176 et 178, et donc il n'y a que cela qui compte juridiquement, donc il n'y a pas de difficulté particulière, mais je vous remercie de vous soucier de la fiabilité juridique de notre délibération. Pour le moins, je vous l'ai dit : effectivement, le projet du centre-ville est en train d'avancer, et donc on souhaite lui redonner son nom initial. Je crois que ça me paraît être approprié. Et justement, puisque l'on souhaite consolider l'activité du marché, ce nom historique est au fond le meilleur nom. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre, et je ne doute pas que certains défendront encore Lénine, ceux qui pensaient que peut-être faire un Conseil municipal extraordinaire pourrait influencer la décision d'une multinationale qui n'a que faire de l'avis d'un Ministre, d'un Député, d'un Maire ou d'un Conseil municipal. Après, chacun appréciera les positions qu'il souhaite prendre. S'il n'y a pas d'autres interventions... Si Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Pour les semaines ou les mois à venir, que ce soit dans la presse ou dans le journal municipal ou dans les Conseils municipaux, est-il possible de vous demander de quand même garder le nom qui est officiel, actuel. Ça me semble logique. Et, de plus, je sais que l'on en reparlera mais, en deux mots, mon argument (là, je ne parle pas du tout de Lénine) mais l'argument qu'appeler cela place du Marché, peut-être qu'avant il y avait beaucoup moins de marchés, je ne sais pas, mais "place du Marché" quand il y a plusieurs marchés sur une ville, vous, vous trouvez ça pertinent ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien l'histoire, je trouve que c'est pertinent, oui. Mais pas pour Lénine. Il y a différentes histoires. On n'a pas vu Lénine venir sur le marché de Champigny. »

M. TITOV

« Prenez Jacques Chirac. »

Monsieur le Maire

« Jacques Chirac, ça existe déjà. Je vous remercie pour la proposition. (*Rires*) Elle est osée, je la retiens, je la retiens. On saura la reprendre, et on dira que cela vient du groupe communiste de faire une place ou un site Jacques Chirac. Mais voyez, il y a peut-être une vraie différence entre l'ancienne municipalité qui voulait tout politiser : les noms des bâtiments, les noms des rues, il y a des noms de communistes

partout quasiment, et nous qui souhaitons plutôt revenir à une approche, au fond, qui est liée aussi à l'histoire de notre Ville, et au-delà de la question politique. En tout état de cause, on aura l'occasion d'en débattre. Chacun pourra prendre les positions qu'il entend. Et quant à ma capacité à imposer quoi que ce soit à la presse, la presse est libre. Et comme tous les élus ici de ce Conseil municipal sont libres de rester dans ce Conseil ou de partir et d'écrire ce qu'ils souhaitent bien évidemment dans les tribunes, sous réserve que les propos ne soient pas diffamatoires. Donc chacun est libre d'appeler la place, place du Marché ou place Lénine, mais viendra un moment où je pense qu'effectivement elle ne s'appellera plus la place Lénine. Il est temps que l'on enterre les vieilles lanternes.

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur l'acquisition de ces deux parcelles ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Une abstention, Monsieur LURIER. J'espère que ce n'est pas pour Lénine. »

M. LURIER (hors micro)

(Inaudible « Un coup de baguette de tambour... »

M. TITOV

« Je vais m'abstenir aussi sur le fait que c'est mal nommé. »

Monsieur le Maire

« Bon, très bien. 2 abstentions, mais le rapport est donc adopté. Et puis dernières cessions de parcelles. Donc Philippe DUBUS pour la DO 67, 158 et 195. »

à la unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour dont 3 procurations (M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme DONATIEN) **2 abstentions**: M. TITOV, M. LURIER

Cession des parcelles cadastrées section DO nº67, 158 et 195 sises avenue Boileau

M. DUBUS

« Très bien, merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de la cession des parcelles cadastrées section DO n°567, 158 et 195 sises avenue Boileau. Il s'agit des parcelles qui sont dans le secteur du Bois l'Abbé côté Plessis-Trévise, qui sont aujourd'hui, je pense, connues de tous mais on a des parcelles qui sont référencées, et aujourd'hui la commune souhaite céder ces parcelles à Demathieu-Bard pour une emprise de 1669 m² dans le but de créer et de réaliser un programme d'activité économique sur le terrain. L'objectif du montant de la vente est de 600 000 € hors taxes. C'est un montant négocié, qui est aujourd'hui inférieur à l'avis des Domaines, en dehors de 10 %. Ce montant négocié a été accepté à la vision de deux sujets : le premier, c'est que ce terrain, qui n'est pas utilisé par la Ville, et qui engendre des coûts et des charges fiscales, plus l'entretien de sécurisation, mais surtout aujourd'hui, dans le contexte socio-économique du quartier du Bois l'Abbé, cette cession permet de voir l'acquéreur délivrer un programme d'activité économique, et ce dans un quartier prioritaire de politique de la ville. La contrepartie de la cession du terrain est que le programme va favoriser un meilleur taux d'emploi dans le quartier, et donc accompagner l'ANRU, et bien évidemment ce sera mis dans le cadre de la vente. C'est une condition expresse. Voilà pour cette vente. Alors, pour information, c'est qu'effectivement, les domaines ont estimé le bien à 1,2, M €, et là, on est à 600 000.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Si, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Pour le programme d'activités économiques, ça reste vague. Vers quelles activités économiques se dirigera-t-on et en quoi cette activité aurait un impact marqué sur l'emploi, sur le quartier ? En dehors de la construction. »

Monsieur le Maire

« Donc ce bâtiment d'activité économique vise à intégrer des entreprises, et donc vous savez que l'on est dans un dispositif de zone franche. Et dans le dispositif de zone franche, les entreprises qui se domicilient dans cette zone-là ont l'obligation d'avoir une part de salariés du quartier, sinon ils n'ont pas les abattements au niveau des charges patronales. Par ailleurs, il est aussi prévu que la mission locale puisse s'installer dans ce bâtiment, donc la mission locale prendra une partie des locaux, puisqu'ils sont dans des Algeco depuis l'opération de l'ANRU 1, donc les Algeco ont bien vécu, et ce sont des préfabriqués qui sont aujourd'hui dans un état très difficile, qui ne facilite vraiment pas les conditions de travail des agents de la mission locale. Donc c'est à la fois créer un nouveau système, avec aussi la possibilité de développer l'économie sociale et solidaire et l'arrivée d'entreprises, et puis notamment la mission locale. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc pour ?

M. LURIER

« Abstention. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, abstention aussi ? Pour ? Bon, très bien. Donc 2 abstentions, le rapport est adopté. Point suivant, le point 10 sur le Bois l'Abbé, sur les équipements d'urbanisme transitoire, Tatiana SAUSSEREAU. »

à la unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour dont 3 procurations (M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme DONATIEN) **2 abstentions**: M. TITOV, M. LURIER

10) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire du Conseil régional d'Île-de-France pour le projet « Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé »

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et approuver la convention ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 45 000 € versés au titre du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire du Conseil régional d'Île-de-France pour le projet Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé. Au-delà de l'amélioration du cadre de vie du quartier, cette convention prévoit une obligation aux bénéficiaires de publier des offres de stage rémunérées ou des contrats de travail en alternance, soit des contrats d'apprentissage, soit des contrats de professionnalisation, ce qui permettra de favoriser l'insertion par l'emploi dans le monde du travail des personnes qui sont en recherche.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission, de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 11, donc la convention de délégation au SIPPEREC pour l'enfouissement, Jacqueline BENAHMED.

à l'unanimité

 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit dans cette délibération d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité publics rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert prévus à l'occasion des travaux d'enfouissement Enedis réalisés par le SIPPEREC.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Donc on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le point est adopté. On poursuit sur le même sujet avec INFRACORP, Mme BENAHMED. »

à l'unanimité

12) Convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques INFRACORP

Mme BENAHMED

« Donc il s'agit d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert prévus à l'occasion des travaux d'enfouissement Enedis réalisés par le SIPPEREC.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Monsieur TITOV, une question ? »

M. TITOV

« Là on parle de la fibre ou on parle de quelque chose d'autre ? »

Monsieur le Maire

« Sur l'enfouissement ? »

M. DUBUS

« Je peux répondre ? »

Monsieur le Maire

« Vas-y, Philippe. »

M. DUBUS

Globalement, je peux peut-être faire une réponse qui correspond pour mieux expliquer les points 11, 12, 13 : c'est qu'en même temps que l'on enfouit les réseaux d'électricité, on en profite pour optimiser ces réseaux-là, et donc oui, les réseaux de la fibre. Et donc on a deux opérateurs pour la fibre, on a Orange et INFRACORP, INFRACORP étant SFR. Donc globalement, ces conventions-là font qu'à côté de l'enfouissement des réseaux électriques, on accompagne l'enfouissement de la fibre. Il faut savoir que les systèmes de cuivre vont être abandonnés d'ici quelques années, donc on aura bientôt plus de cuivre dans la ville parce que les opérateurs ne font plus de cuivre. Donc là, cela permettra d'avoir enfoui l'ensemble de ces réseaux. »

M. TITOV

« Au sujet de la fibre, en tant qu'élu, avez-vous des informations sur le fait que d'ici quelques années elle sera obligatoire et qu'il n'y aura plus aucun moyen de se connecter par ADSL ? Avez-vous des informations ? »

Monsieur le Maire

« C'est ce que l'on vient d'expliquer. »

M. DUBUS

« C'est la même réponse, c'est qu'aujourd'hui les réseaux en cuivre vont être abandonnés, et l'ADSL, c'est un réseau en cuivre. »

M. TITOV

« Ça, je le sais, mais est-ce que vous avez des informations ? »

M. DUBUS

« Donc aujourd'hui, on prépare l'avenir en préparant des réseaux qui vont arriver en souterrain devant chaque porte de chaque maison. »

Monsieur le Maire

« Et ce que l'on peut dire, c'est que les choses n'ont pas forcément avancées. Il m'est arrivé de parler de l'état des écoles. Sur ces sujets-là, les choses n'ont pas toujours été très avancées, et l'on a aujourd'hui plusieurs millions à engager pour faire en sorte que l'enfouissement de ces réseaux puisse se faire sur un certain nombre de secteurs de la Ville. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Les travaux sont concomitants ? Fibre et électricité en même temps ? »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. DUBUS

« Oui, c'est l'idée d'optimiser les choses. »

M. LURIER

« C'est le bon sens. »

Monsieur le Maire

« C'est le bon sens que l'on n'a pas toujours connu. Moi je me souviens de la rue Eugène-Courel que l'on a cassée trois fois pour refaire un coup la fibre, un coup l'assainissement, un coup la voirie. Donc on essaie, autant que faire se peut, de faire en sorte que les différents opérateurs interviennent en même temps. C'est ce que l'on a fait par exemple, puisque c'était une de vos questions, sur la rue Blanqui où l'on a, effectivement, refait l'assainissement avec le territoire. La rue n'a pas été complètement reprise après, puisque l'on a fait une phase d'enfouissement, et bientôt on reprendra la voirie avec des éléments effectivement innovants puisque l'on aura, comme on l'a fait pour la rue Massenet, des parties où l'on pourra récupérer l'eau de pluie au niveau de noues paysagères ou de bandes paysagères. C'est un peu ce que l'on essaie de faire à chaque fois maintenant, comme on l'a fait pour la rue Massenet, comme on le fait sur d'autres rues, avec ces noues. Donc on essaie d'enfouir à chaque fois l'ensemble des réseaux, de faire une opération globale, ce qui évite quand même aux

riverains d'avoir plusieurs fois un chantier dans leur rue, et ce qui nous permet d'optimiser le coût total de l'ensemble des opérations. Oui, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Pour la rue Courel, je me souviens bien que, pendant la campagne, vous aviez fait des vidéos expliquant le problème de tous ces chantiers. C'est de bonne guerre, c'est la campagne. Après je trouve que vous utilisez, encore une fois, un peu trop ces arguments. On parle de ce qui s'est fait avant, et puis c'est toujours très facile de critiquer. Il y a eu peut-être des choses, des problèmes à l'extérieur. Quand on est Maire, on n'a pas tous les pouvoirs sur tout ce qui se fait, sur toutes les entreprises, sur l'urbanisme surtout, on n'a pas tous les pouvoirs. Donc c'est un peu facile de tout critiquer. Après, dans le futur, on pourra aussi critiquer ce que vous avez fait, mais je trouve qu'une fois de plus, on parle encore du passé, du passé, du passé... »

Monsieur le Maire

« Non, je ne parle pas du passé, ce n'est pas du tout l'objet. C'est parce que la question a été posée par Monsieur LURIER sur le fait de mutualiser ces opérations. Effectivement, c'est ce que l'on fait. Ce n'est pas ce qui était fait auparavant. Il y a eu un changement. Mais désolé de vous dire qu'effectivement, dans les pouvoirs de la collectivité, justement c'est aussi le pouvoir du Maire et des adjoints d'organiser cela. On ne peut pas intervenir n'importe comment sur le réseau. Autant il y a une liberté d'installation de commerces, qui est parfois complexe à maîtriser, mais les travaux qui se font... Alors il y a deux choses qui sont différentes. Si l'on est sur une réparation, sur une panne dans le réseau, bien évidemment, le gestionnaire du réseau est tenu de réparer, et il peut être amené à casser la voirie ponctuellement, à un endroit pour faire la réparation nécessaire, pour ne pas qu'il y ait de difficulté sur le réseau. En revanche, quand on fait une opération d'enfouissement dans une rue, c'est forcément soumis à l'accord de la collectivité. Et puis d'ailleurs, c'est mieux pour l'opérateur s'il veut être payé, parce qu'on le paye bien évidemment pour faire ces travaux-là. Nous, ce que l'on fait aujourd'hui, c'est bien sûr d'organiser ce travail-là avec les équipes pour optimiser le coût et essayer de limiter les dépenses que peuvent constituer les travaux de voirie dans une rue. Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote? Le point est adopté donc à l'unanimité, je vous remercie. Le dernier point, concernant maintenant orange, on vient de l'évoquer, Jacqueline. »

à l'unanimité

13) Convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange

Mme BENAHMED

« Il s'agit enfin d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue de Chanzy, avenue Lucien-Barrault et rue Paul-Bert prévus à l'occasion des travaux d'enfouissement Énedis réalisés par le SIPPEREC.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Sur le même sujet, j'imagine le même vote ? Un avis favorable à l'unanimité ? Eh bien c'est adopté. Point numéro 14 : donc la même chose convention financière avec Orange, mais dans un autre secteur, Delphine BERTRAND.

à l'unanimité

14) Convention financière avec Orange pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, bonsoir à tous. Cette délibération a pour objet la convention financière entre la Ville de Champigny et Orange pour l'enfouissement de ses réseaux de communication électroniques.

À l'occasion de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, dont la ville est maître d'ouvrage sur son territoire, rue Charles-Infroit, il est procédé à l'enfouissement du réseau aérien Télécom de la société Orange. L'opérateur assure tous les réseaux de câblage ainsi que la dépose des réseaux abandonnés. Le coût de la participation aux travaux pour la Ville est estimé à 16 006,40 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention financière pour l'enfouissement du réseau Télécom Orange de la rue Charles-Infroit et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est sur une partie de la rue. C'est entre le boulevard de Polangis et la rue de l'horloge. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Donc point numéro 15, l'approbation de la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le programme de requalification des espaces publics sur la place du Marché. Et vous voyez, on avait anticipé, on a mis entre parenthèses place Lénine, Grégory GOUPIL. »

à l'unanimité

15) Approbation et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un programme de requalification des espaces publics place du Marché (place Lénine)

M. GOUPIL

« L'approbation et la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un programme de requalification des espaces publics place du Marché (place Lénine). Dans le cadre d'un programme de travaux de requalification des espaces publics place du Marché, le Conseil départemental et la commune de Champigny-sur-Marne souhaitent assurer l'optimisation des moyens financiers et humains. Les parties ont voulu, dans ce contexte, assurer la réalisation de ces travaux et leur bonne coordination afin de limiter, dans la mesure du possible, des désordres résultant de ces travaux. Le coût prévisionnel des études et du programme des travaux étant estimé par la commune à hauteur de 985 820 € hors-taxes, il a été convenu une contribution financière du Département à hauteur de 250 000 € HT. À cet effet, il convient de signer la convention ayant pour objet les engagements réciproques des deux parties ainsi que les modalités de versement de cette subvention. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un programme de requalification des espaces publics de la place du Marché et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur GOUPIL. Concernant le titre, on n'y est toujours pas, parce que mettre le vrai nom entre parenthèses, ce n'est toujours pas ça. Mais là, apparemment, vous l'avez précisé pour que l'on comprenne où c'est. Parce qu'en fait ça précise ce que j'ai dit : c'est que place du Marché, ça ne veut pas dire grand-chose, alors, vous l'avez précisé. Tout à l'heure, vous ne l'avez pas précisé parce que bon... Voilà. Donc... »

Monsieur le Maire

« On a bien compris, Monsieur TITOV. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Ca concerne l'ensemble de la place ? »

Monsieur le Maire

« Non, cela ne concerne que la partie de la place Est. »

M. LURIER

« Ah! C'est bien ce qui me semblait. »

Monsieur le Maire

« La convention de régularisation, en fait, des travaux qui ont été opérés dans le cadre des travaux de la SDEP, puisque le Département avait pour obligation de remettre en état cette partie qu'il avait démolie pour pouvoir faire de l'ouvrage, puisque l'on a un puits à ce niveau-là qui permet, via de gros tunneliers, de rejoindre la station de dépollution, et donc les coûts qui ont été estimés pour refaire à l'identique étaient de l'ordre de 250 000 €. Mais, en réalité, vu ce que nous avons fait, et vous en connaissez le montant, il est de 900 000 € sur cette place avec les aménagements qui ont été mis en place, il était logique que le Département participe pour pouvoir faire la part qui lui revenait. Au fond, c'est parce que nous avons monté le niveau d'exigence et que nous n'avons pas souhaité refaire un parking en goudron noir mais faire autre chose en termes d'aménagement. Donc c'est la participation des 250 000 € du Département. Et l'on aura certainement des choses qui seront à regarder pour l'autre partie quand on sera dans cette partie-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention, Monsieur TITOV

M. TITOV

« Abstention parce que... »

Monsieur le Maire

« Parce que Lénine. »

M. TITOV

« Parce que, du coup, c'est moyennement légal et, je vous le répète, si l'on était dans un tribunal, il suffit d'un vice de forme ou d'une mauvaise phrase, et c'est complètement annulé. Donc là, on est déjà un peu limite... »

Monsieur le Maire

« Bon, rassurez vous, nous ne sommes pas dans un tribunal, nous ne sommes plus au temps de Lénine. (Rires) Donc cela devrait bien se passer. Bien je propose donc de passer au vote. Donc une abstention. Pas de refus de vote? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 16 : la convention pour le plan de 50 000 arbres dans le cadre de l'arboretum, Yann VIGUIÉ. »

à l'unanimité

16) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne pour le projet de « Plantation de l'arboretum pédagogique »

M. VIGUIÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues et bonjour Monsieur, Madame, membre du public. Ce sujet de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention au titre du dispositif 50 000 arbres pour le Val-de-Marne et pour le projet de plantation de l'arboretum pédagogique, c'est un sujet que, je pense, tout le monde connaît puisque l'on en a parlé lors du Conseil précédent. Dans le cadre de cette délibération, suite en fait au Conseil départemental qui a été saisi et

a accordé le 11 décembre 2023, dans le dispositif du plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, une subvention à hauteur de 15 500 € en faveur de la plantation de l'arboretum pédagogique d'un montant total de 99 058 €, il convient donc aujourd'hui de signer la convention transmise par mail, comme pour d'autres sujets, avec les dix pages annexes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de versement de cette subvention versée par le Conseil départemental et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, juste une petite remarque avant de donner les avis des commissions. Sur ce sujet-là, certains peuvent parfois nous reprocher de détruire ou d'enlever des arbres. C'est quand même un élément concret dans le cadre de ce plan 50 000 arbres que la Ville fait des efforts dans la plantation d'espaces verts et de végétalisation de notre Ville, et à la fois en préservant les ressources financières de la commune, en sachant aller demander et bénéficier de subventions, notamment cette fois-ci du Département, qui ne sont pas négligeables. Et c'est un plan très ambitieux avec ces 50 000 arbres.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je reprends quand même un mot : on ne détruit pas d'arbres. On est amenés à en abattre, mais on n'en détruit aucun. Et quand on le fait, c'est parce qu'il y a des raisons objectives et légitimes de le faire. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le maire, merci Yann pour ces explications. Donc concernant déjà l'argument, c'est vrai qu'au dernier Conseil municipal, l'idée d'arboretum est une très bonne idée. Je pense que tout le monde était d'accord. Après, dans la plantation des arbres, on peut aussi dire que planter des arbres dans un parc c'est bien, mais par exemple, sur la VDO, vous avez des friches. Il y a un endroit avec un petit bois où il y a de vrais arbres, où il y a une réelle humidité. C'est quelque chose, au niveau d'îlots de fraîcheur, qui est pertinent. Sur un parc, ça le sera moins. Et voilà, il y a des projets familiaux qui vont faire abattre ce petit bois qui se trouve pas loin de la Déchetterie. Mais il faut y aller, il y a peu de gens qui le connaissent. Voilà. Par contre, sur l'arboretum, ça me paraît très intéressant mais, du coup, est-ce que vous ne pouvez pas me préciser comment est-ce que cela va se passer exactement ? Est-ce qu'il y a un appel d'offres ? Est-ce qu'il y a plusieurs entreprises ? Est-ce qu'il y aura des plans ? Des idées différentes ? Des choix de projets ? Est-ce que nous, élus, ou les habitants seront concernés, seront au courant, vont choisir ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser la parole à Tatiana SAUSSEREAU sur ces questions. »

Mme SAUSSEREAU

« Monsieur TITOV, quand les subventions sont demandées aux différents organismes, elles sont attribuées sur le projet. C'est le projet d'intention. Il décrit des qualités, des quantités, des plans, des évaluations. Donc le projet soumis à la demande de subvention est bien ficelé parce que, s'il n'est pas bien ficelé, on ne peut pas avoir la subvention. »

M. TITOV

« Comment cela va être fait ? Il va y avoir un appel d'offres avec différentes sociétés ? C'est une société externe qui va faire une création ? Il y a un dessin du parc ? Il n'y a pas un choix entre plusieurs entreprises ? Ou c'est vous qui dessinez le plan ? Comment est-ce que cela va se passer précisément ? »

Mme SAUSSEREAU

« La création, elle a été conçue entièrement en régie, donc on n'a pas eu recours à un bureau d'études. Et toutes les procédures du choix d'une entreprise suivent le schéma réglementaire des collectivités territoriales. »

Monsieur le Maire

« Et dans la délibération que vous aviez au précédent Conseil, vous aviez le plan avec l'ensemble des éléments d'implantation de ce projet de l'arboretum pédagogique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote : qui est favorable ? À l'unanimité, merci. Point numéro 17, Léon NGANDÉ pour une convention avec certains bailleurs. »

à l'unanimité

17) Approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les bailleurs sociaux COOPÉRER POUR HABITER et SEQENS

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit de l'approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les bailleurs sociaux COOPÉRER POUR HABITER et SEQUENS. Cette opération fait logiquement suite à celle présentée lors du Conseil municipal du 27 mars qui énumérait les principes généraux et les règles applicables au passage de la gestion du stock ANRU. Alors ces conventions bilatérales définissent d'une part les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la Ville des bâtiments du bailleur implantés sur la commune, et d'autre part les modalités pratiques mises en œuvre des droits de la dotation ANRU.

Un petit rappel : alors que la gestion en stock détermine les droits de réservation sur les logements précisément identifiés, la gestion en flux détermine un volume des droits acquis par chacun des réservataires proportionnellement aux garanties d'emprunt et/ou aux financements accordés pour chacun d'entre eux. Donc aujourd'hui, il s'agit des deux bailleurs sous maîtrise de la Ville, à savoir COOPÉRER POUR HABITER et SEQENS. On aura donc un nombre de droits uniques pour COOPÉRER POUR HABITER de 22 logements, et pour SEQENS de 101 logements.

Une petite précision aussi : le bailleur doit transmettre un bilan annuel des logements proposés et des logements attribués au cours de l'année précédente par typologie de logement, type de financement

et localisation. Le bilan comprend un volume défini des droits uniques détenus par la Ville et le volume consommé de droits uniques durant l'année moins 1.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Donc on passe au vote, donc il y a deux votes : un pour le point numéro 1, c'est pour le projet de la convention bilatérale 2024-2026 entre la ville et COOPÉRER POUR HABITER. Donc point numéro 1, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention ? Deux Abstentions. Je précise qu'on applique les règles... C'est la loi. Après chacun est libre de voter comme il l'entend. Donc avis favorable pour ce premier point et le deuxième point, donc la même chose mais avec le bailleur SEQENS. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Deux abstentions, et donc le point est adopté à la majorité. Point suivant : numéro 18, Aurore THIROUX donc pour l'ajustement du tableau des effectifs.

à la unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour dont 2 procurations (M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme DONATIEN) **2 abstentions** : M. TITOV, M. LURIER

18) Ajustement du tableau des effectifs

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne l'ajustement du tableau des effectifs. Pour mémoire, comme vous le savez, le tableau des effectifs a été présenté pour la première fois en début d'année. Il n'y en avait pas eu depuis plus de 10 ans dans la collectivité alors que c'est une obligation légale. On a eu donc un gros travail au service RH pour le reconstituer et le présenter. Donc maintenant que nous avons notre tableau des effectifs, il est important de le suivre au plus près de la réalité. C'est pour cela que nous vous proposons cet ajustement du tableau. Le tableau est accompagné bien sûr d'une note pour la meilleure compréhension puisque ce sont quand même des ajustements qui sont plutôt très techniques. Ils sont plus sur les postes que sur les effectifs eux-mêmes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 19 pour la création d'un poste de chargé de mission égalité femmes-hommes, Cristina de Oliveira. »

à l'unanimité

38

19) Création d'un poste de chargée ou chargé de mission égalité femmes-hommes

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne la création d'un poste de chargé de mission égalité femmes-hommes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : qui est favorable ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Et dernier point : la création d'un poste de responsable des assemblées et des affaires juridiques, donc Franck BARON. »

à l'unanimité

20) Création d'un poste de responsable du service des assemblées et affaires juridiques

M. BARON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Donc c'est la création d'un poste de responsable du service des assemblées et affaires juridiques, sans qui ce Conseil municipal aurait bien du mal à se tenir.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité pour ce dernier point.

Donc on a fini l'ordre du jour, et il y avait une question de Monsieur TITOV et une question de Monsieur LURIER. Monsieur TITOV, je vous écoute. »

à l'unanimité

Questions diverses

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire. Bon, je ne serai pas très long, on n'est pas dans un procès, le procès Lénine comme vous dites. D'ailleurs ce qui est connu, c'est plutôt les procès staliniens, c'est pas le procès Lénine. »

Monsieur le Maire

« On vous écoute. »

M. TITOV

« Je vous remercie Monsieur le Maire et je remercie la CNIL pour la communication des indemnités des élus. Cela va un peu dans le sens de certaines questions que je vous avais posées auparavant : serait-il possible d'avoir, pour l'année prochaine, la même chose mais avec quelques précisions supplémentaires, car là, on a des chiffres, mais on ne sait pas exactement à quoi ils correspondent ? Donc on devine si la somme correspond peut-être à des hôtels, à de l'essence. Vous allez sûrement me répondre que cela ne se faisait pas auparavant, donc que vous n'êtes pas obligé. Vous allez peut-être répondre cela. Donc, du coup, je regarde les chiffres, c'est intéressant : on peut s'interroger quand même sur des écarts de dépenses importants. Certaines très basses, d'autres plus élevées. Donc on devine qu'un déplacement à Angoulême ne peut coûter que 35 €. Donc je ne sais pas qui c'est, je salue l'adjoint qui a dû prendre certaines dépenses à son compte ou qui a été plus sobre, à moins qu'il ait fait du stop ou du covoiturage... (Rires) Par contre, je n'étais pas au courant qu'il y avait des déplacements officiels à Niort ou en Avignon pour une semaine complète quand même... Donc là, je note que nous sommes plutôt sur une fourchette haute des montants pour l'adjoint concerné. Et enfin, Monsieur le Maire, je voudrais savoir à quoi correspondent 554 € pour une journée seulement, juste un jour de visite à Argelès. En quoi consiste cette somme ? Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

Bien, on va vous donner les réponses. Monsieur LURIER, vous avez une question ? »

M. LURIER

« Oui, c'est une question sur les arbres. Je vous l'ai donnée par écrit, mais elle n'a pas eu beaucoup d'échos, et donc je déduis de vos propos, au point numéro 13 ou quelque chose comme cela, que les alignements d'arbres au boulevard Auguste-Blanqui ont tout à craindre des mois qui viennent. »

Monsieur le Maire

« Absolument pas, puisque les arbres de l'avenue Blanqui sont tous parfaitement sains, et donc il n'y a pas de raison de toucher aux arbres. »

M. LURIER

« Bon, très bien. Je prends acte de cette réponse. »

Monsieur le Maire

« Mais vous pouvez en prendre acte. Il n'y a aucun problème. Vous avez le rapport : il n'y a pas d'arbres qui posent difficulté sur la rue Blanqui, et notre objectif n'est pas de couper les arbres, c'est au contraire de les préserver. Si on le fait, c'est parce qu'il y a des maladies ou qu'il y a une menace ou qu'il y a un projet de réaménagement en lien avec cette menace, ce qui était le cas sur la rue Infroit. Mais sur la rue Blanqui, le bilan est parfaitement positif, il n'y a pas de difficulté. Par contre, effectivement, il va y avoir du réaménagement de voirie. Si vous connaissez bien la rue, vous savez qu'elle est bombée, et il y a une façon de la travailler autrement pour pouvoir récupérer les eaux pluviales, et c'est ces aménagements-là que l'on va faire. Mais il n'y a aucun arbre qui est prévu d'être supprimé sur la rue. On travaille même sur la pointe pour regarder si l'on ne peut pas en ajouter un ou deux. Voilà, je vous ai répondu.

Pour Monsieur TITOV, écoutez oui, pour répondre à votre question : est-ce qu'on l'aura l'année prochaine? De toute façon, nous sommes tenus de le publier tous les ans, donc il n'y a pas de difficultés. Je trouve que votre question relève un peu, au fond, du voyeurisme, mais puisque vous voulez des détails je vais vous en donner. Effectivement, Patrice LATRONCHE, en tant qu'adjoint à la culture, est allé plusieurs jours sur le festival de Niort ou sur le festival d'Avignon. Mais pour aller au cours d'un festival, vous savez, il ne faut pas y rester que quelques heures. Les représentations, elles ont lieu pendant plusieurs jours. On peut même faire plus que trois ou quatre jours en l'occurrence, si l'on veut voir une diversité de programmation pour pouvoir faire venir un certain nombre de spectacles. Et vous avez pu apprécier la diversité de notre programmation culturelle depuis deux ou trois ans. On voit parfois certains d'entre vous venir, c'est dire que les spectacles plaisent. En tout cas, ils plaisent aux Campinois puisque l'on a souvent des salles pleines, et donc on ne peut que s'en réjouir. Mais c'est aussi un travail d'anticipation pour avoir les spectacles, parce qu'il n'y a rien de tel que de les voir avant de les programmer. Cela peut se faire par les services, mais c'est vrai que sur des festivals, c'est bien que l'élu puisse aussi porter son regard.

Les déplacements dans les centres de vacances, eh bien ça se fait souvent en train effectivement avec les services, ou en voiture, ce qui fait que l'on a peu de dépenses de déplacement. Et me concernant, effectivement, mon emploi du temps étant très chargé, j'ai fait un aller-retour sur le site d'Argelès dans le cadre d'un rendez-vous avec le Maire d'Argelès qui voulait que l'on échange sur une coopération entre Champigny et Argelès, et puis j'ai visité le centre que je n'avais pas eu l'occasion de visiter. Je m'étais rendu à titre personnel sur celui d'Oléron et sur celui de Flumet. Et là, sur celui d'Argelès, je ne pouvais pas faire autrement. Donc j'ai fait un aller-retour dans la journée, et quand vous faites un aller-retour dans la journée, vous prenez un avion, donc ça coûte un petit peu plus cher. Voilà.

Mais puisque vous voulez des détails, moi j'aime bien que ce soit complet les détails, parce que l'on a retrouvé aussi les dépenses d'avant. Alors je sais que vous n'aimez pas que l'on parle d'avant, mais quand on allait − là, vous reprochez à l'adjoint d'aller trois jours voir un festival pour essayer de faire son travail - vous m'expliquerez que certains élus dépensaient 600, 1000 € pour aller au Nicaragua pendant une semaine, ou d'autres qui faisaient passer les dépenses sur le compte du comité de jumelage pour aller au Japon pendant une semaine. Et puis il fut un temps où l'on partait même parfois à quinze pendant une semaine au Portugal ou ailleurs... Et donc quand on regarde le montant des dépenses, on est sur des montants beaucoup plus élevés. J'ai les noms, j'ai les chiffres précis. Si vous voulez que je diffuse de la transparence, je vous invite à vous rapprocher des membres de votre groupe politique et à savoir s'ils souhaitent que je publie tout ça. Puisque Madame CAPORAL avait dit : "Vous n'arrêtez pas de dire des choses, prouvez-les". Eh bien, si vous voulez, je suis prêt à rendre tout cela public, et vous verrez que ce n'est pas forcément très favorable à ce qui a été fait par le passé. Voilà, il n'y a pas de débat sur ces questions-là. »

M. TITOV

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de débat. J'ai répondu, je n'étais pas tenu de le faire d'ailleurs. J'aurais très bien pu vous répondre autrement. »

M. TITOV

« Je n'accusais personne dans mon... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous avez des remarques un peu désobligeantes. »

M. TITOV

« Mais... »

Monsieur le Maire

« M. TITOV, vous avez quand même des remarques un peu désobligeantes sur ces gens qui passent en gros trois jours de vacances... »

M. TITOV

« Il y a aussi une semaine. »

Monsieur le Maire

« C'est trois jours. »

M. TITOV

« Non, il y avait aussi une semaine. Mais c'est une question... »

Monsieur le Maire

« Eh bien c'est pour cela que je vous réponds à la question. »

M. TITOV

« Vous dites : c'est tous les ans, mais... »

Monsieur le Maire

« Ce que je vous avais dit sur l'année dernière, sur 2022, c'est que, vous savez, on a eu le COVID, on n'a pas tellement bougé... Ou alors les quelques cas où l'on a bougé, vous avez vu, il y avait un mandat spécial qui a été voté au Conseil municipal pour se rendre à Bernau, et on a plutôt accueilli nos amis des villes jumelles, notamment dans le cadre du 60^e anniversaire. Donc il n'y a pas eu de dépenses particulières sur ces questions-là, mais là, vous voyez, en toute transparence, on diffuse l'information. »

M. TITOV

« Et je vous remercie. Et, encore une fois, je n'accuse pas. C'était juste intéressant : puisque vous présentez des chiffres, autant savoir à quoi ils correspondent. Pour la transparence, c'est intéressant.

Monsieur le Maire

« Mais il y a quand même des limites à la transparence. Il ne faut pas confondre transparence et voyeurisme. Très bien. Bonne soirée à tous. »

La séance est levée à 22 h 17.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

et ont, les membres présents, signé après lecture.



NB: IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION:

- > DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- > COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- PROCES VERBAL PUBLIE LE 0 3 JUL. 2024.